

CAP LOCALE N°2 DU 31 MAI 2012

Ordre du jour :

- *Présentation du règlement intérieur des CAPL,*
- *Tableaux d'avancement 2012 au grade de Contrôleur 1^{ère} classe,*
- *Tableaux d'avancement 2012 au grade de Contrôleur Principal.*

Les CAPL locales se sont réunies jeudi 31 mai à la DDFIP Quimper, sous la Présidence de Mme Françoise PEUCAT.

Présentation du règlement intérieur des CAPL:

Le premier point à l'ordre du jour de cette CAPL portait sur la présentation du règlement intérieur des CAPL instituées depuis le 1^{er} janvier 2012 suite aux élections des nouveaux représentants du personnel le 20 octobre 2011.

Rappelons que les modalités de fonctionnement de ces CAPL concernent les convocations de leurs membres, les facilités qui leur sont accordées, et les conditions de déroulement des réunions. Ces modalités découlent des dispositions du décret n° 82-451 du 28 mai 1982.

Concernant le règlement intérieur, nous avons proposé des modifications à la Direction locale qui nous a précisé que ce RI n'était pas amendable.

Nous avons fait observer à la Présidente que dans son article premier, le règlement intérieur stipule que « les commissions élaborent leur propre règlement par référence au règlement intérieur type » ce qui selon nous n'interdit pas à priori l'apport d'amendements.

La Présidente a reconnu l'ambiguïté de cet article, et a pris note de nos rajouts qu'elle fera remonter à la Direction Générale.

Nos propositions concernent la limitation à un expert par siège de titulaire et l'impossibilité de siéger pour un expert d'une autre Direction. Nous avons demandé l'abrogation de ces restrictions au niveau local.

Concernant les facilités accordées aux élus pour préparer les CAPL, nous avons également demandé que les deux jours maximum de préparation puissent être augmentés en cas de CAP importantes telles que celles consacrées aux appels de notations ou à l'examen des listes d'aptitude, réunions qui nécessitent des durées importantes de préparation pour les représentants des personnels.

Enfin sur un sujet que nous avons déjà abordé et qui concerne la diffusion des documents préparatoires, la circulaire du 23 mars 2012 stipule bien que l'Administration a interdiction d'en faire communication à toute autre personne que les représentants du personnel.

Cette question est toujours à l'étude à la DG et pour l'instant les dispositions sont prises à chaque CAPL en fonction des recommandations des bureaux métiers.

Pour FO DGFIP, il est anormal que l'Administration énonce un règlement et ne se l'applique pas à elle même !!

VOTE FO DGFIP 29 sur le règlement intérieur : Abstention.

Tableaux d'avancement 2012 au grade de Contrôleur de 1ère classe et Principal :

Suite à la mise en place des statuts fusionnés au 1^{er} septembre 2011, un dispositif unifié de sélection et d'inscription est mis en œuvre pour les tableaux d'avancement des catégories B et C de la DGFIP en 2012.

Pour chaque avancement de grade, le recensement de tous les agents en position d'activité remplissant les conditions statutaires est effectué au niveau national. Cette liste annuelle arrêtée par la DG, constitue la plage d'appel statutaire.

La plage utile de sélection est constituée des agents inscriptibles au bénéfice de l'âge et ceux inscriptibles sur le critère de l'ancienneté (échelon-rang) en fonction du nombre de promotions offertes.

A l'issue des CAP locales :

- **11 Contrôleurs de 1^{ère} classe sont proposés au grade de Contrôleur Principal**, alors que 52 C1 remplissaient les conditions statutaires (C1 justifiant d'au moins un an dans le 6^{ème} échelon et au moins cinq ans de service effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau).
- **23 Contrôleurs de 2^{ème} classe sont proposés au grade de Contrôleur de 1^{ère} classe**, alors que 39 C2 remplissaient les conditions statutaires (C2 justifiant d'au moins un an dans le 6^{ème} échelon et au moins cinq ans de service effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau).

Une exclusion a été prononcée dans chacun des tableaux au motif de la valeur professionnelle de deux agents jugée non satisfaisantes par l'Administration.

Les CAP nationales se réuniront pour établir un processus centralisé avec l'établissement d'un ordre de mérite national. Elles se tiendront le 28 juin 2012 pour le tableau d'avancement au grade de Contrôleur de 1^{ère} classe et les 9 et 10 juillet pour le tableau d'avancement au grade de Contrôleur Principal.

Les agents promus seront nommés au 1^{er} janvier 2012 concernant les Contrôleurs de 1^{ère} classe et au 31 août pour les Contrôleurs principaux.

FO DGFIP 29 s'est abstenu concernant le vote sur les agents proposés sur ces tableaux d'avancement et a voté contre l'exclusion des deux agents (1C1 et 1 C2) par l'Administration.

FO DGFIP revendique que l'accès à un grade supérieur par tableau d'avancement devrait pouvoir être automatique dès lors que les agents remplissent les conditions statutaires ce qui malheureusement est loin d'être le cas actuellement au vu des nombreux collègues qui restent encore à la porte de la promotion.

Vos représentants FO DGFIP 29 : Michelle GALLY (Trésorerie Brest BMO) ; Didier KERDONCUFF (SIE Châteaulin) ; Erick GUERRY (Permanent FO DGFIP).



BULLETIN D'ADHESION

NOM :

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE des Finances Publiques.

Fait à

, le

signature